



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL DÉCISION(S)

Saint-Sulpice, le 11 décembre 2025

Le Conseil communal de Saint-Sulpice porte à la connaissance des électeurs et électrices avoir décidé en sa séance du 10 décembre 2025 :

- a) **Préavis n° 15/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de la voirie »**
 - d'accepter le préavis municipal n° 15/2025 ;
 - d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.-TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de la voirie, en remplacement du tracteur actuel ;
 - d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par l'emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

- b) **Préavis n° 16/2025 : « Budget 2026 »**
 - d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2026, ainsi que les budgets des ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

En vertu des articles 160 et 162 de la Loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, seule la décision relative au préavis n° 15/2025 est susceptible de référendum.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

D. Knüsel

D.-A. Knüsel



La Secrétaire :

S. Flüeli

S. Flüeli